

Le 25 avril 2024

PAR COURRIEL

Karine Charest

Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0124

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 15 mars 2024 et visant à obtenir :

« *Les documents suivants :*

1. *Le Plan complet d'évaluation des emplois auquel se rattachent les différentes nomenclatures du titre d'emploi d'infirmier ou infirmière, y incluant celui d'infirmier ou infirmière de chantier*
2. *Le ou des descriptifs d'emploi se rattachant les différentes nomenclatures du titre d'emploi d'infirmier ou infirmière, y incluant celui d'infirmier ou infirmière de chantier*
3. *La liste des facteurs et des sous-facteurs avec leur descriptif et leur pointage*
4. *Le rationnel des cotes attribué par facteur et sous-facteur ainsi que leur valeur en points par titre d'emploi et/ou catégorie d'emploi*
5. *La liste et le descriptif des emplois repères permettant l'évaluation des emplois rattachés au Plan d'évaluation*
6. *Le pourcentage d'écart entre le point minimal et le point maximal relatif aux échelles de salaire des emplois relevant des différentes catégories d'emploi rattachés au Répertoire des conditions de travail en chantier*
7. *Le nombre d'échelon par titre d'emploi et par catégorie d'emploi pour les années 2021, 2022, 2023, 2024*
8. *Le taux horaire attribué à chacun des échelons par titre d'emploi et par catégorie d'emploi pour les années 2021, 2022, 2023, 2024*
9. *Tous autres documents se rattachant au plan d'évaluation*
10. *Tous documents se rattachant à la mise en place de l'équité salariale. »*

(Transcription intégrale)

En réponse aux points 1, 3, 4, 5 et 9 de votre demande, les documents faisant l'objet de votre demande sont formés, en substance :

- de renseignements industriels, financiers, commerciaux, et techniques appartenant à notre organisme. Or, la divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat ou de causer une perte à notre organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne, de nuire de façon substantielle à la compétitivité de notre organisme;
- de renseignements industriels, financiers, commerciaux, et techniques fournis par un tiers. Ces renseignements sont de nature confidentielle et traités habituellement par ce tiers de façon confidentielle;
- d'avis ou de recommandation que nous traitons de façon confidentielle;

Suivant les articles 14, 22, 23, 24, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès), nous ne pouvons accéder à votre demande.

En réponse au point 2 de votre demande, vous trouverez en annexe une copie du document *Description d'emploi – Conseiller Santé*.

En réponse aux points 6, 7 et 8 de votre demande, vous trouvez en annexe une copie des documents suivants :

- le Répertoire des conditions de travail – Chantiers;
- les annexes 2024 RCTC y reliées; et
- les échelles salariales RCTC pour 2024.

En réponse au point 10 de votre demande, vous trouverez en annexe une copie des documents suivants :

- Avis officiel aux employés-es non régis-es RCTC en vertu de la Loi sur l'équité salariale; et
- Équité salariale RCTC - Affichage no 2.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.